



Prévoyance Previllion

Par **peupeu**, le **03/05/2021** à **16:29**

Bonjour, Mon père a souscrit un contrat Prévillion en 2006 et j'apprends que ce contrat prend fin le 9 Mai prochain. C'est une assurance décès-invalidité et l'état général de mon père (85 ans) laisse entendre que le capital peut être versé en cas d'invalidité de 3e catégorie, ce qui est le cas. J'apprends, par téléphone du service clients prédicta, que ce capital est garanti si mon père avait 65 ans et que son âge ne lui permette pas de toucher ce capital. En somme, tous les versements mensuels ont disparus dans la nature. Que puis je faire ? Y a-t-il un recours ? C'est urgent car le contrat se termine le 9 mai. Merci de votre retour. cordialement

Par **chaber**, le **03/05/2021** à **17:14**

bonjour Lire attentivement les conditions générales. Que prévoient-elles ?

Par **Visiteur**, le **03/05/2021** à **17:56**

Bonjour Ce contrat de prévoyance connaîtra donc échéance normale car il assure le versement d'un **capital garanti en cas de décès intervenant avant 85 ans**. La perte d'autonomie (ptia) n'est couverte que jusqu'à 65 ans. Je connais quelqu'un qui a bénéficié de ce type de contrat, à la soixantaine, suite à un AVC. <https://reassurez-moi.fr/guide/assurance-deces/lci>